Suivi de l'examen du Système de gestion de l'environnement d'Environnement Canada

Novembre 2004

Environnement Canada Environment Canada

Canada

Étapes d'approbation du rapport

Début du processus d'examen	Octobre 2003
Achèvement du rapport	Juillet 2004
Rapport final approuvé par le Comité ministériel de vérification et d'évaluation (CMVE)	4 novembre 2004

Liste des sigles utilisés dans le rapport

CMVE	Comité ministériel de vérification et d'évaluation
DVE	Direction de la vérification et de l'évaluation
EC	Environnement Canada
GAP	Gestion, administration et politiques
PGE	Plan de gestion de l'environnement
PGEM	Plan de gestion de l'environnement du Ministère
SGE	Système de gestion de l'environnement

Nouveau processus de suivi

Depuis la réunion du 23 mai (2003) tenue par le Comité ministériel de vérification et d'évaluation (CMVE), les suivis font l'objet d'une nouvelle démarche. Alors que les suivis étaient antérieurement effectués par la Direction de la vérification et de l'évaluation (DVE), c'est maintenant aux gestionnaires de programme concernés de faire le suivi des recommandations résultant des vérifications et des évaluations portant sur leurs programmes. L'information communiquée par les gestionnaires de programme sera vérifiée et validée par la DVE. Le rapport suivant tient compte de ces changements.

Contexte

Ce suivi est exécuté cinq ans après le dépôt du rapport d'examen du Système de gestion de l'environnement (SGE) d'Environnement Canada (EC), puisque les opérations de suivi antérieures avaient été reportées à la demande du programme. Le présent suivi vise à déterminer l'à-propos, l'efficacité et l'opportunité des mesures de gestion mises en œuvre pour concrétiser les recommandations formulées dans l'examen initial. Les suivis sont importants puisqu'ils constituent pour la haute direction un indicateur essentiel sur le degré d'application des recommandations formulées et sur les ajustements apportés par la direction.

La Politique d'écologisation des opérations du gouvernement précise que le meilleur moyen d'améliorer le rendement et d'établir une meilleure gestion des questions d'écologisation consiste à établir et à mettre en œuvre un système de gestion de l'environnement. Le SGE sert de cadre au contrôle et au compte rendu du rendement environnemental d'une organisation.

Situation actuelle

Essentiellement, les recommandations de l'examen de 1998 indiquaient qu'il fallait apporter des améliorations à la conception du SGE pour en faciliter la mise en oeuvre. L'examen déplorait plus particulièrement l'absence de Plan de gestion de l'environnement du Ministère (PGEM) et de plans de gestion de l'environnement (PGE) individuels au niveau des organisations. Faute de tels plans, les gestionnaires ne se sentaient pas interpellés par le SGE; le processus de planification ne reposait pas sur des principes de gestion en fonction du risque; et il n'y avait pas une définition claire des responsabilités et de la structure de reddition de comptes. En outre, étant donné l'insuffisance des activités de documentation, de mesure et de rapport concernant le SGE, les avantages de ce dernier étaient mal communiqués au personnel. Cinq ans plus tard, l'implantation d'un SGE ministériel demeure une nécessité.

Le présent suivi révèle que depuis la tenue de l'examen initial, les opérations relatives au SGE ont subi au Ministère de profonds changements structuraux et organisationnels, qui ont entravé l'application des recommandations initiales. En fait, il a été mentionné que, « le SGE est sorti du collimateur pendant quelques années, lors de la réorganisation du Ministère ».

Considérant l'ampleur de ces changements organisationnels, il serait stérile de se pencher à nouveau sur la suite donnée aux recommandations initiales.

Cela dit, malgré l'importance des changements opérés, on a quand même progressé dans la mise sur pied d'un SGE ministériel en créant à nouveau (en novembre 2001) une organisation responsable d'un tel SGE, fonctionnant selon une nouvelle démarche « ascendante/descendante » sous l'égide du secteur d'activité Gestion, administration et politiques (GAP). De janvier au 31 mars 2002, les agents responsables ont implanté dans 15 à 18 installations un SGE propre à chacune, et basé sur la norme ISO 14004. On a préparé des manuels pour les installations participantes, qui sont régulièrement révisés par les agents du SGE. En juin 2002, on a créé la Direction des affaires environnementales, intégrant la Direction du SGE, la Direction des opérations environnementales gouvernementales, la Direction de l'initiative Prêcher par l'exemple et l'Initiative du Développement durable dans les opérations gouvernementales. Cette année, la Direction des affaires environnementales, qui est maintenant responsable du SGE, a présenté trois exposés à la haute direction (Conseil de gestion de l'environnement, Opérations du secteur d'activité GAP, et GAP), qui ont suscité un regain d'intérêt pour le SGE, spécialement pour ce qui est de mettre en place un nouveau mandat et un nouvel engagement envers l'exemplarité de la performance environnementale d'EC, au sein d'un SGE. Considérant ces changements, il ne serait ni informatif ni utile pour la direction de se pencher sur le degré de mise en œuvre des recommandations initiales.

Durant la dernière année, la Direction des affaires environnementales s'est efforcée de faire progresser le dossier du SGE en le positionnant dans le cadre du programme de l'Éco-gouvernement et en tirant parti du désir exprimé par le Conseil du Trésor d'élaborer dans ce domaine un cadre de gestion du rendement. Un tel cadre exigera de la part des ministères la production régulière de rapports horizontaux sur le rendement, ce qui nécessite bien entendu un SGE. Le succès de telles mesures devrait permettre l'émergence au sein du Ministère d'une approche plus stratégique à l'égard du SGE.

Risques

Certaines des mesures prises par le programme entre 1998 et 2004 ont contribué à atténuer le risque associé à la mise en œuvre du SGE. Étant donné le contexte radicalement nouveau du SGE et l'établissement d'un nouveau programme d'action gouvernemental, il serait prudent de se concentrer sur ce nouveau contexte. Le Ministère s'est engagé à être le co-champion de l'initiative Développement durable dans les opérations gouvernementales et il est un partenaire dans l'initiative Prêcher par l'exemple, dont on a combiné la gouvernance au sein de l'initiative fédérale « Prêcher par l'exemple durable ». EC co-préside également le Groupe de travail sur le SGE, un groupe pan-gouvernemental créé pour promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre d'un SGE dans les organisations gouvernementales. L'orientation élargie que se donne le gouvernement fédéral avec son programme d'Éco-gouvernement devrait engendrer de profonds changements et une impulsion propices à l'avancement du dossier des SGE, et ainsi permettre à EC d'étoffer son propre SGE.

Mesures recommandées

Bien que les recommandations initiales remontent à un certain temps, l'essentiel demeure toujours valide; toutefois, des suivis continus donneront vraisemblablement un résultat similaire. Afin de déterminer la meilleure façon de procéder dans ce domaine, une décision doit être prise quant à la ligne de conduite à adopter pour le SGE au Ministère. Une fois cette ligne de conduite établie et mise en œuvre, on pourra envisager une vérification ou une évaluation dans l'avenir.

Réponse de la direction

Environnement Canada développera un Système de gestion de l'environnement dans le contexte de l'écologisation des opérations gouvernementales.

Décision du CMVE

Le CMVE a souligné l'absence de SGE au ministère. Le CMVE a demandé à la Sous-ministre adjointe Ressources humaines et Innovation des services de développer un plan dans le contexte du développement de SGE et de le présenter au Conseil Exécutif Ministériel.